

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oïse 
le département



LIVRE BLANC

Sport & Handicap

Pour une intégration plus forte du sport dans le parcours
de vie des personnes en situation de handicap en Val d'Oise

2



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Édito.



Jean-Yves LATOURNERIE
Préfet du Val d'Oise

Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil
départemental du Val d'Oise

Dominique PETIT
Présidente du Comité
départemental olympique
et sportif du Val d'Oise

Parce que la pratique sportive est un droit et une source d'épanouissement pour tous, le Département du Val d'Oise s'attache à mener une politique sportive ambitieuse favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap, valorisant le handisport et le sport adapté.

Ce livre blanc du Sport et du Handicap en Val d'Oise, réalisé par les services du Département (Mission Sports et MDPH), de l'Etat (DDCS) et le monde sportif départemental (CDOS), se veut un outil pour mieux comprendre et mieux prendre en compte les attentes des Valdoisiens en situation de handicap dans leur désir de pratique d'activités physique et sportive.

Résultat de différentes enquêtes menées sur le terrain auprès des principaux intéressés et des acteurs en charge du sport adapté et du handisport, le livre blanc du Sport et du Handicap en Val d'Oise fait le constat sans concession de l'accessibilité des équipements sportifs valdoisiens, de l'offre associative, des difficultés rencontrées, et des défis qu'il nous reste à relever pour améliorer l'accès au sport pour tous les Valdoisiens.

Mieux identifier les enjeux et l'offre pour mieux agir collectivement auprès des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental, psychique ou de polyhandicap, voici l'ambition de cet ouvrage.

En vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Livre Blanc du Sport et du Handicap en Val d'Oise doit également nous rappeler l'enjeu de l'intégration par le sport dans notre société, enjeu de santé, d'autonomie mais également de citoyenneté.

Sommaire

Livre blanc Sport & Handicap en Val d'Oise

Introduction 5

Pourquoi un Livre blanc sport et handicap dans le Val d'Oise ?

Quelle méthode pour l'élaboration du Livre Blanc Sport et Handicap en Val d'Oise ?

Quel contenu pour le Livre Blanc Sport et Handicap en Val d'Oise ?

Les ambitions dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024 7

La situation actuelle

La stratégie et les priorités pour l'avenir

Les 4 challenges à relever

01 Investir prioritairement l'information des personnes en situation de handicap sur l'offre de pratique sportive et les conditions d'accès aux services associé 10

02 Intégrer le sport dans les projets d'établissements spécialisés, en favorisant les partenariats entre clubs sportifs et établissements 11

03 Intégrer le handicap dans les pratiques d'encadrement sportif (bénévoles et salariés) : vers un réseau de personnes ressources 12

04 Soutenir les besoins de matériel adaptés aux handicaps et disciplines considérées 13

Annexes

#1 Résultats d'enquête menée auprès des clubs et des comités 15

#2 Résultats d'enquête menée auprès des personnes en situation de handicap 31

Contacts 39

Introduction

Pourquoi un Livre blanc Sport & Handicap dans le Val d'Oise ?

Les motivations des acteurs engagés dans cette démarche :

- Mieux prendre en compte les attentes des Valdoisiens en situation de handicap dans leur désir de pratique d'activité physique et sportive et favoriser leur accès à une offre adaptée
- Soutenir les clubs sportifs dans le développement de l'offre sportive en direction des Personnes Handicapées

Les ambitions du Livre Blanc :

- Dresser un état des lieux de la situation de la pratique sportive dans le département du Val d'Oise
- Ouvrir des perspectives de progrès et de développement en définissant des orientations pour l'avenir
- Engager une dynamique d'action, aux plans individuel et collectif associée aux ambitions du Val d'Oise pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Quelle méthode pour l'élaboration du Livre Blanc Sport et Handicap en Val d'Oise ?

5

La collaboration entre l'Etat, le Département et le mouvement sportif et olympique, au sein d'un comité de pilotage composé des représentants suivants :

- La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)
- Le Conseil départemental du Val d'Oise
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a également participé au projet.
- Le Comité départemental Olympique et sportif (CDOS).
- Le Comité départemental Handisport du Val d'Oise
- Le Comité départemental du Sport Adapté du 95

Le recueil des attentes et propositions directement auprès des personnes en situation de handicap (pratiquant ou non une activité sportive), des clubs et des Comités départementaux :

- Trois enquêtes ont été déployées (voir page suivante), portant sur les dimensions suivantes : la pratique sportive des personnes en situation de handicap, l'offre proposée sur le département, les équipements utilisés pour la pratique, l'encadrement de la pratique, le financement de la pratique ainsi que les partenariats noués pour favoriser le développement de la pratique.
- Les principaux résultats et enseignements de ces enquêtes sont présentés dans le Livre Blanc. Les orientations sont le fruit de l'analyse des résultats des enquêtes et de la mise en discussion collective avec les partenaires.

Les trois enquêtes support au Livre blanc Sport & Handicap en Val d'Oise



Échantillons et nombre de répondants

Enquêtes clubs et comités départementaux

- Base de contacts de 1159 clubs et 56 comités départementaux
- Nombre de répondants : 223 clubs et 22 comités départementaux
- A noter : un taux de réponses de 74% pour les clubs proposant une offre en direction des personnes handicapées

Enquête personnes handicapées

- Le lien vers l'enquête a été diffusé via différents canaux (cf. ci-dessous les modes de recueil)
- Nombre de répondants : 103 personnes



Modes de recueil

- Les trois enquêtes ont été déployées en ligne via le logiciel Sphinx IQ2
- Le lien vers l'enquête en direction des clubs et comités départementaux a été envoyé par email
- Le lien vers l'enquête en direction des personnes en situation de handicap a été relayé auprès des établissements du Val d'Oise accueillant des adultes et enfants en situation de handicap et diffusé sur les sites internet des partenaires de la démarche : Conseil Départemental 95, Comité Départemental Olympique et Sportif 95, Préfecture du Val d'Oise, MDPH 95, Comités départementaux sport adapté et handisport 95

6



Dates d'enquête

Enquête clubs et comités départementaux

- Du 19/02/ 2018 au 19/03/2018

Enquête personnes handicapées

- Du 21/06/2018 au 31/07/2018

QUEL CONTENU POUR LE LIVRE BLANC SPORT & HANDICAP ?

Le Livre Blanc présente la situation actuelle en matière de pratique sportive des personnes en situation de handicap, avant de définir l'ambition stratégique d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de décliner opérationnellement chacune des recommandations, exprimées sous la forme de « challenges à relever ».

Ces contenus ont vocation à susciter des engagements et prises d'initiatives de la part de tous ceux qui s'intéressent à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Les ambitions dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024

La situation actuelle

Une réelle appétence à la pratique sportive de la part des personnes en situation de handicap

- Pratiquer une activité sportive est considéré comme essentiel ou important pour 90% des répondants à l'enquête. Parmi eux, la moitié ne pratique pas d'activité sportive actuellement mais souhaiterait le faire.

Sur les 50 personnes déclarant ne pas pratiquer d'activité sportive, 42 souhaiteraient en pratiquer une.

- Parmi les raisons invoquées pour expliquer la non-pratique d'une activité sportive :
 1. L'absence ou la non-connaissance d'infrastructures sportives adaptées ou accessibles près de chez les personnes concernées (26% des citations),
 2. Le besoin d'être accompagné pour pratiquer une activité sportive (24% des citations),
 3. Des raisons de santé, du fait du handicap (11% des citations)
 4. Le coût de la pratique sportive (9% des citations).

D'importantes marges de progression concernant la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le Val d'Oise.

Données portant sur la saison 2016/2017

- **816 licenciés dans une fédération spécialisée sur le handicap** :
472 licenciés sport adapté et 344 licenciés handisport, répartis dans 13 clubs sport adapté (handicap mental et troubles psychiques, troubles de l'adaptation) et 17 clubs handisport (handicap moteur ou sensoriel)
- Des personnes en situation de handicap pratiquent une activité sportive au-delà des fédérations spécialisées : ainsi, à travers l'enquête auprès des clubs, on repère au moins **56 clubs ne relevant pas d'une fédération spécialisée et accueillant 200 personnes en situation de handicap**, soit 4 personnes par club en moyenne (un peu moins de la moitié de ces clubs accueille 1 personne en situation de handicap).
Dans ces clubs, les personnes en situation de handicap représentent 1,4% des licenciés sportifs.
- Le Handiguide des sports référence au total **128 clubs susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap** : 71 qui en accueillent déjà et 57 déclarant être en mesure de le faire.
www.handiguide.sports.gouv.fr/trouver-structure-sportive.php
- Au-delà, **certaines personnes en situation de handicap pratiquent une activité sportive sans signaler leur handicap**. Il est en effet communément admis que 80% des handicaps ne sont pas visibles et ne nécessitent pas d'aménagement particulier dans les activités quotidiennes.
Au final, ces différentes raisons rendent très difficile la mesure précise du nombre de personnes en situation de handicap pratiquant sportif en club.
- Parmi les 95 000 personnes ayant un droit ouvert par la MDPH du Val d'Oise, on peut estimer qu'**environ 1 à 3% d'entre-elles sont titulaires d'une licence sportive** (en étant identifiés par les clubs comme étant en situation de handicap¹). A noter que la pratique d'un sport dans un club classique sans aménagement spécifique est également possible, en fonction de la discipline et du degré de handicap. Dans ce cas, le pratiquant atteint de handicap n'est pas obligatoirement répertorié comme tel. A titre de comparaison, le nombre de licenciés sportifs dans le Val d'Oise en 2011 équivalait à 18% de la population totale du Val d'Oise.
Ainsi, sous réserve de la mise en œuvre des préconisations développées dans le Livre blanc et en tenant compte des impossibilités de pratique pour raison de santé, le potentiel de licenciés sportifs supplémentaires

¹ Des personnes peuvent en effet avoir un handicap reconnu à la MDPH et ne pas le faire connaître au niveau du club sportif (c'est le cas en particulier parmi les handicaps « invisibles » comme le diabète, dyslexie, troubles phobiques...).

en situation de handicap est estimé à au moins de 6 000 à 8 000 personnes

Une volonté marquée des clubs de développer la pratique sportive en direction des personnes en situation de handicap

- 75% des clubs interrogés considèrent l'accueil de PSH comme essentiel ou important.
- Plus de 60 clubs interrogés ont des actions ou projets qu'ils souhaiteraient mener pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap :
 - > **L'ouverture de nouvelles sections ou créneaux afin de :**
 - diversifier les pratiques sportives proposées : nouvelles disciplines ou autres modes de pratique (proposer une pratique en compétition, ou par exemple « développer le volley assis, soft volley, volley adapté et soft volley adapté »
 - toucher de nouveaux publics : « projet à destination d'enfants autistes », « actions en direction de malvoyants », « accès à la pratique pour des élèves d'établissements spécialisés » (...)
 - > **L'organisation d'événements, journées de découverte**, etc. pour faire connaître la discipline, donner envie de pratiquer une activité sportive.
- Certains clubs ont noué des partenariats avec des établissements spécialisés pour encourager la pratique sportive en établissement. Au-delà, 58 clubs n'ayant pas encore collaboré avec des établissements spécialisés seraient intéressés pour le faire.
- Les clubs repèrent également les opportunités à saisir :
 - > La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et des nombreux événements organisés en Val d'Oise autour de cette grande échéance,
 - > Des possibilités en termes de soutien : groupement d'employeurs en vue de partager les coûts et les compétences de salariés sur un territoire, subventions, offre de formation, appel à projet, et notamment la participation aux événements destinés à faire connaître ou à développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, tels que « Handidécouverte » ou les « Olympiades des établissements ».

8

La stratégie et les priorités pour l'avenir

Tenant compte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, de l'appétence pour le sport des personnes en situation de handicap, de la marge de progression concernant la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le Val d'Oise mais aussi de la volonté marquée des clubs de s'investir dans ce domaine, les pilotes du Livre blanc se donnent l'ambition suivante :



PERMETTRE D'INTÉGRER LE SPORT DANS LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Pour l'égalité d'accès à la pratique sportive,
Pour le développement de la pratique sportive en clubs,
Facteur de stabilisation du handicap, de santé, de socialisation et de bien-être .**

Les résultats d'enquête permettent de prioriser les préconisations de la façon suivante :

Les difficultés d'accès à la pratique sportive ne relèvent pas tant de l'accessibilité physique des infrastructures (pour laquelle les informations livrées par les personnes en situation de handicap et par les clubs montrent une relative satisfaction) mais plutôt :

1. de l'information des personnes en situation de handicap sur les offres sportives existantes
2. du partenariat intégré entre clubs sportifs et établissements spécialisés
3. de la capacité à proposer un encadrement sportif adapté à la variété des situations de handicap
4. de la mise à disposition de matériels sportifs adaptés aux handicaps.

Les quatre challenges à relever.



01

Investir prioritairement l'information des personnes en situation de handicap sur l'offre de pratique sportive et les conditions d'accès aux services associé

02

Intégrer le sport dans les projets d'établissements spécialisés, en favorisant les partenariats entre clubs sportifs et établissements

03

Intégrer le handicap dans les pratiques d'encadrement sportif (bénévoles et salariés) : vers un réseau de personnes ressources

04

Soutenir les besoins de matériel adaptés aux handicaps et disciplines considérées

9

CHALLENGE 01.

Investir prioritairement l'information des personnes en situation de handicap sur l'offre de pratique sportive et les conditions d'accès aux services associés



Constats

L'enquête menée auprès des personnes en situation de handicap fait ressortir un déficit d'information :

- **64%** des répondants à l'enquête déclarent être « très mal informés » ou « plutôt mal informés » sur les équipements sportifs accessibles aux personnes en situation de handicap
- **74%** des répondants à l'enquête déclarent être « très mal informés » ou « plutôt mal informés » sur l'offre proposée par les clubs sportifs aux personnes en situation de handicap
- **21%** connaissent le site Handiguide des sports

Les personnes interrogées déclarent qu'elles souhaiteraient être mieux informées sur les sujets suivants :

- Les structures sportives qui proposent une activité adaptée à leur handicap,
- Les aides existantes pour favoriser la pratique sportive,
- Les événements sportifs organisés sur le Val d'Oise.

Préconisations

Depuis la loi de 2005, la Maison départementale de personnes handicapées – MDPH constitue le lieu de référence pour toute personne en situation de handicap. La MDPH exerce en effet « une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap ». Elle assure notamment l'évaluation des besoins de compensation du handicap l'aide nécessaire à la formulation du projet de vie et l'information aux usagers et leur famille

Dans le cadre de sa mission et pour répondre à la nécessité d'une meilleure information des personnes en situation de handicap et leur famille, il pourrait être préconisé de :

- Créer une plaquette d'information autour des activités culturelles et sportives et/ou
- Créer une page internet consacrée à la promotion de ces activités sur le site de la MDPH 95 ainsi que sur les sites des partenaires (des clubs sportifs et/ou des partenaires)
- Concevoir un guide recensant les infrastructures sportives pour les personnes en situation de handicap et/ou agrémenter le site national www.handiguide.sports.gouv.fr/trouver-structure-sportive.php (CDOS Val d'Oise et comités)
- Mener une réflexion autour de la question de l'accompagnement des usagers dans leur pratique sportive en s'inspirant des initiatives locales par exemple.

Une mission de référent pourrait être confiée à la MDPH consistant, en partenariat avec les acteurs du sport, à diffuser et faciliter l'accès à l'information des personnes en situation de handicap souhaitant pratiquer une activité sportive. Un chargé de mission, déjà en fonction au sein de la MDPH, sera en charge de la thématique sportive en lien avec la Mission Sports ; ainsi qu'avec les deux comités sportifs handisport et sport adapté, représentés par le CDOS.

Pilote de cette préconisation

le CDOS et la MDPH

10



02. CHALLENGE 02.

Intégrer le sport dans les projets d'établissements spécialisés, en favorisant les partenariats entre clubs sportifs et établissements



Constats

- **37%** des clubs ayant répondu à l'enquête ont déjà collaboré avec un/ des établissement(s) spécialisé(s).
- **44%** des clubs n'ayant jamais collaboré avec un établissement spécialisé se déclarent intéressés pour le faire à l'avenir (soit 58 clubs à l'échelle de l'échantillon d'enquête).
- **6 clubs sur 10** interrogés proposant une offre sportive en direction des personnes en situation de handicap ne mobilisent pas de financements spécifiques au handicap. Cette réalité est révélatrice de la volonté des clubs d'accueillir des personnes en situation de handicap, mais elle peut révéler une certaine fragilité de l'offre proposée.
- **77%** des clubs souhaiteraient ainsi être mieux informés sur les financements mobilisables pour le développement de la pratique sportive en direction des personnes en situation de handicap



Préconisations

L'objectif est clairement de parvenir à 100% des établissements spécialisés disposant d'un conventionnement avec un ou plusieurs clubs sportifs

Pour y parvenir, en capitalisant sur l'expérience d'Handidécouverte et en s'appuyant sur la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il s'agit de mettre en rencontre chaque établissement spécialisé avec les clubs sportifs handi-accueillants de son territoire (« matching territorial »), en particulier parmi les 128 clubs sportifs déclarant accueillir des personnes en situation de handicap ou être en mesure de le faire dans le Handiguide des sports (au 9/10/2018)).

Il conviendra également de capitaliser sur les partenariats existants entre les acteurs du sport et les établissements spécialisés (capitalisation pour partage de bonnes pratiques et essaimage).

Pilote de cette préconisation

L'Etat, représenté par la DDCS en étroite relation avec le Département, l'ARS (en tant que tutelle et/ ou financeur des établissements spécialisés) et les Comités sportifs

03. CHALLENGE 03.

Intégrer le handicap dans les pratiques d'encadrement sportif (bénévoles et salariés) : vers un réseau de «personnes ressources»



Constats

- Dans **la moitié** des clubs proposant une offre en direction des personnes handicapées, l'encadrement est fait uniquement par des bénévoles. Parmi ces clubs : **4 sur 10** comptent des bénévoles disposant d'une formation (non qualifiante) pour permettre un meilleur accueil et encadrement des personnes en situation de handicap.
- **3 clubs sur 10** considèrent que le niveau de qualification des salariés ou bénévoles est un frein au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans leur structure.
- **63%** des clubs se disent intéressés par une formation en direction des salariés et/ou bénévoles pour améliorer l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap.
54% des clubs non-affiliés à une fédération spécifique se déclarent intéressés par une information sur l'offre proposée par les comités spécialisés
- L'accès à l'offre sportive des clubs n'est pas égal selon les types de handicap : l'offre apparaît plus limitée pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle et pour les personnes ayant un handicap des membres supérieurs et inférieurs (dans une moindre mesure). Ce constat appelle des réponses différenciées par type de handicap, notamment en termes de compétences d'encadrement.

12



Préconisations

Deux modalités complémentaires sont à combiner :

- Poursuivre et intensifier la proposition d'actions de formation portant sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap, dispensées en particulier par les comités spécialisés
- Créer et rendre visible des personnes ressources en capacité d'adapter la pratique sportive dans une discipline sportive donnée en fonction du type de handicap. Ces personnes ressources seraient recensées et formées par les comités relevant des 13 fédérations, lesquelles ayant la délégation pour l'organisation d'activités compétitives en faveur des Personnes en situation de Handicap. Il incomberait alors aux comités départementaux de les identifier et de les rendre visibles, et au CDOS de les fédérer et de valoriser leur action (par exemple, par la création d'un annuaire pour les 13 disciplines délégataires, en essayant de l'élargir aux autres disciplines progressivement).
- Valoriser l'action des personnes ressources en organisant des rencontres thématiques dans un format convivial.

Pilote de cette préconisation

Le CDOS, en lien avec les Comités

04. CHALLENGE 04.

Soutenir les besoins de matériel adaptés aux handicaps et disciplines considérées



Constats

L'offre proposée aux personnes en situation de handicap se déploie majoritairement au sein d'équipements et/ou sites n'ayant pas fait l'objet d'aménagements spécifiques : 2/3 des clubs ne disposent pas d'installations, d'équipements ou de matériels spécifiques pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour autant, la grande majorité de clubs interrogés (73%) jugent les principaux équipements et/ou sites utilisés « très adapté » ou « plutôt bien adapté » à la pratique des PH.

Ce constat se retrouve dans les résultats de l'enquête menée auprès des personnes en situation de handicap : seuls 25% des répondants pratiquant une activité sportive jugent les équipements utilisés « peu adaptés » ou « pas du tout adaptés ».

RAPPEL L'accès à l'offre sportive des clubs n'est pas égal selon les types de handicap : l'offre apparaît plus limitée pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle et pour les personnes ayant un handicap des membres supérieurs et inférieurs (dans une moindre mesure). Ce constat appelle des réponses différenciées par type de handicap, notamment en termes de matériel.

La mise en perspective de ce constat avec les initiatives particulières prises par les clubs pour rendre accessible la discipline fait ressortir que ces types de handicap nécessitent davantage de moyens humains et/ou d'aménagement des sites de pratique, d'où un nombre plus faible de clubs en capacité de proposer une offre adaptée.

Les problématiques structurelles d'accessibilité des équipements semblent relativement bien couvertes, restent des problématiques plus ciblées : sur l'accessibilité des vestiaires ou sanitaires, adaptation de certains sols ou éclairage, espaces de stockage adaptés, ainsi que des besoins liés à la détention de matériels spécifiques (23 clubs exprimant des demandes sur ce dernier point).

13



Préconisations

Soutenir l'accession des clubs au matériel nécessaire : informer les clubs sur les aides existantes, proposer des solutions de mutualisation de matériel, etc.

Pilote de cette préconisation

Les communes et intercommunalités propriétaires d'équipements etc.
Comités handisport et sport adapté



Annexe #1.

Résultats clés de l'enquête menée auprès des clubs sportifs

CDOS Val-d'Oise avec ses partenaires DDCS et Conseil départemental

Présentation de l'enquête menée :
mode de passation, période, profils des répondants

Etat des lieux et constats clés

La pratique sportive des personnes en situation de handicap

L'offre proposée aux personnes en situation de handicap

Les équipements utilisés pour la pratique sportive
des personnes en situation de handicap

L'encadrement de la pratique des personnes en situation de handicap

Le financement de la pratique sportive
des personnes en situation de handicap

Les partenariats noués pour favoriser la pratique
des personnes en situation de handicap : avec les comités
départementaux spécifiques et les établissements spécialisés

Les freins rencontrés et les besoins des clubs sportifs
pour l'accueil de pratiquants en situation de handicap

Les perspectives en termes de développement de la pratique sportive
licenciés des pratiquants en situation de handicap

Premières pistes de réflexion/ préconisations

Présentation de l'enquête menée

Modalité de déploiement de l'enquête

L'enquête a été réalisée via un questionnaire auto-administré par internet

L'enquête visait l'ensemble des clubs sportifs du Val-d'Oise

Elle a été déployée sur une durée de 4 semaines, entre le 19 février et le 19 mars 2018.

Nombre de répondants

223 clubs ou sections de club ont répondu à l'enquête

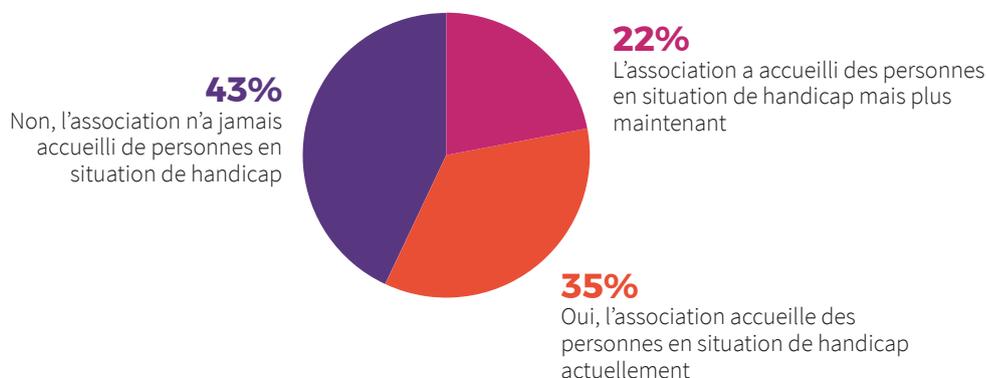
Profils des répondants

- 40 disciplines différentes sont représentées à travers les clubs ayant répondu au questionnaire
- Une représentation de la diversité des clubs au regard du nombre de licenciés (¼ de clubs de moins de 50 licenciés ; ¼ entre 50 à 99 licenciés ; ¼ entre 100 à 199 licenciés ; ¼ avec 200 licenciés et plus)
- **3 profils de clubs ont été questionnés à travers l'enquête :**
 1. Les associations proposant une offre actuellement et accueillant des personnes en situation de handicap
 2. Les associations ayant accueilli des personnes en situation de handicap, mais plus à ce jour
 3. Les associations n'ayant jamais accueilli de personnes en situation de handicap

Profils des clubs interrogés

Est-ce que votre association sportive accueille des personnes en situation de handicap ?

16

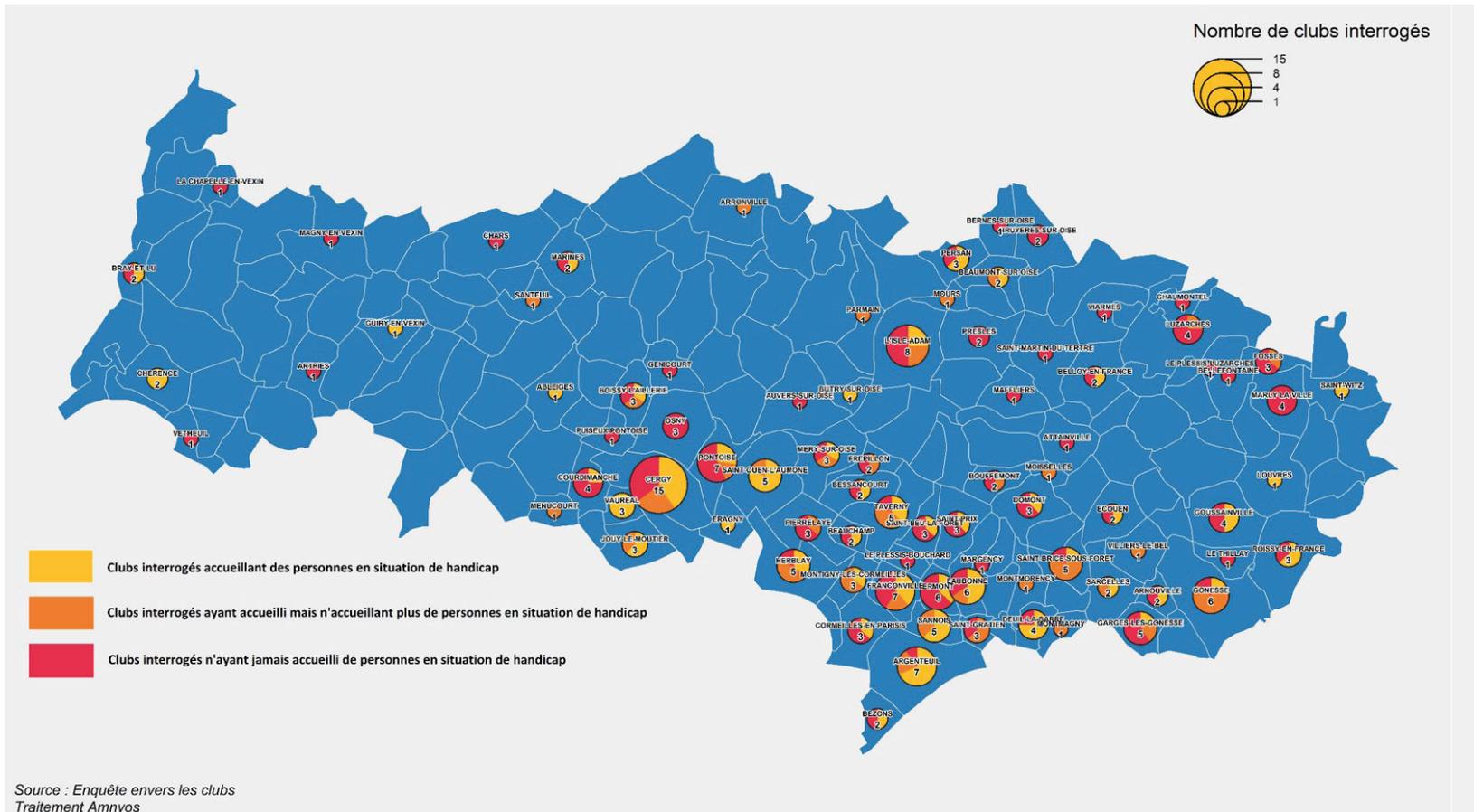




Olympiades Handidécouverte 2017-2018 au CDFAS

Cartographie des clubs interrogés

17



État des lieux : chiffres et constats clés

L'état des lieux présenté repose sur la lecture des résultats des associations accueillant des personnes en situation de handicap au moment de l'enquête, en 2018 (soit 77 clubs, sur les 104 déclarant accueillir des personnes en situation de handicap sur la saison 2016/2017)

La pratique sportive des personnes en situation de handicap

Sur la saison 2016/2017, on comptabilise sur le Val d'Oise :

- 472 licenciés sport adapté et 344 licenciés handisport
- ... Mais, le nombre de pratiquants licenciés en situation de handicap est supérieur car tous les licenciés ne sont pas affiliés à une fédération spécifique
- 13 clubs sport adapté et 17 clubs handisport
- 104 clubs déclarant accueillir des personnes en situation de handicap

Les 77 clubs interrogés accueillant des personnes déclarent accueillir en 2018 : 392 licenciés en situation de handicap (avec une licence annuelle)

- Les licenciés en situation de handicap représentent 2% du total des licenciés de ces clubs
 - Les licences féminines représentent 28% du total des licenciés en situation de handicap
- On note une concentration de 52% des licenciés en situation de handicap au sein de 7 clubs

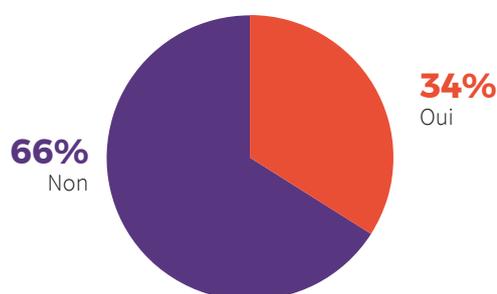
18

L'offre proposée aux personnes en situation de handicap

L'offre proposée aux personnes en situation de handicap se déploie majoritairement au sein d'équipements « ordinaires ».

2/3 des clubs ne disposent pas d'installations, d'équipements ou de matériels spécifiques pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Votre club dispose-t-il (ou disposait-il) d'installations, d'équipements ou de matériels spécifiques pour l'accueil des personnes en situation de handicap ?



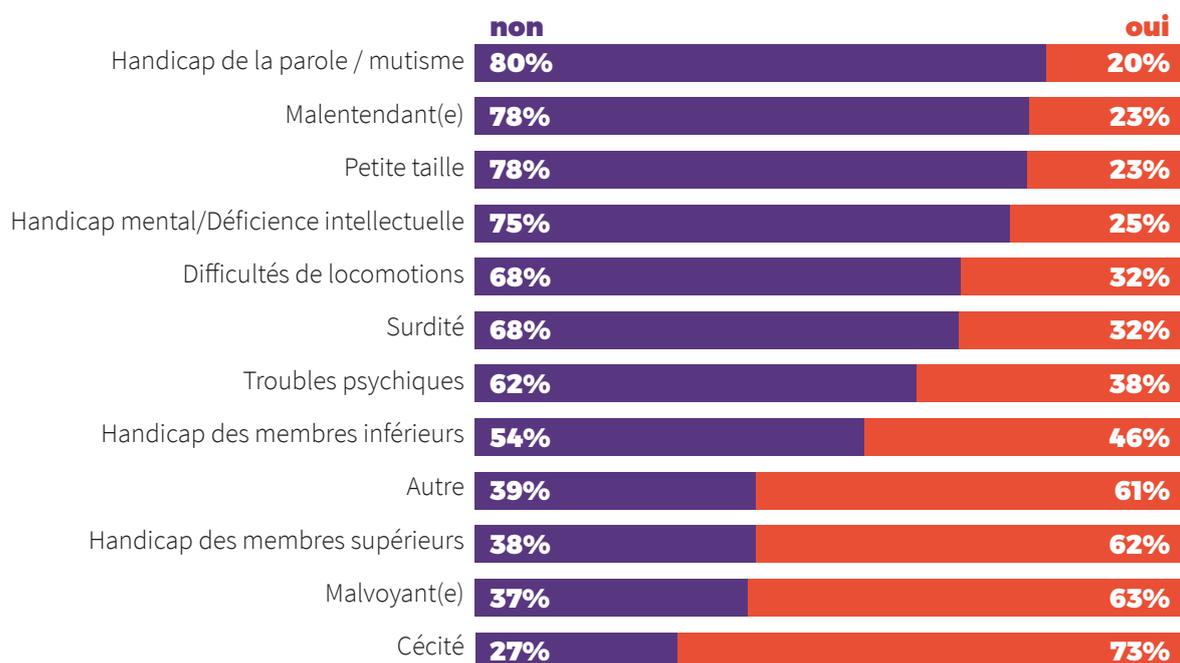
Une accessibilité à l'offre sportive proposée par les clubs plus réduite pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle

73% des clubs déclarent que la discipline proposée n'est pas accessible aux personnes ayant une cécité visuelle et 63% déclarent qu'elle n'est pas accessible aux malvoyant(e)

... Et pour les personnes ayant un handicap des membres supérieurs et inférieurs, dans une moindre mesure

62% des clubs déclarent que la discipline proposée n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap des membres supérieurs et 47% déclarent qu'elle n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap des membres inférieurs

La discipline proposée est-elle accessible aux personnes ayant les handicaps suivants :



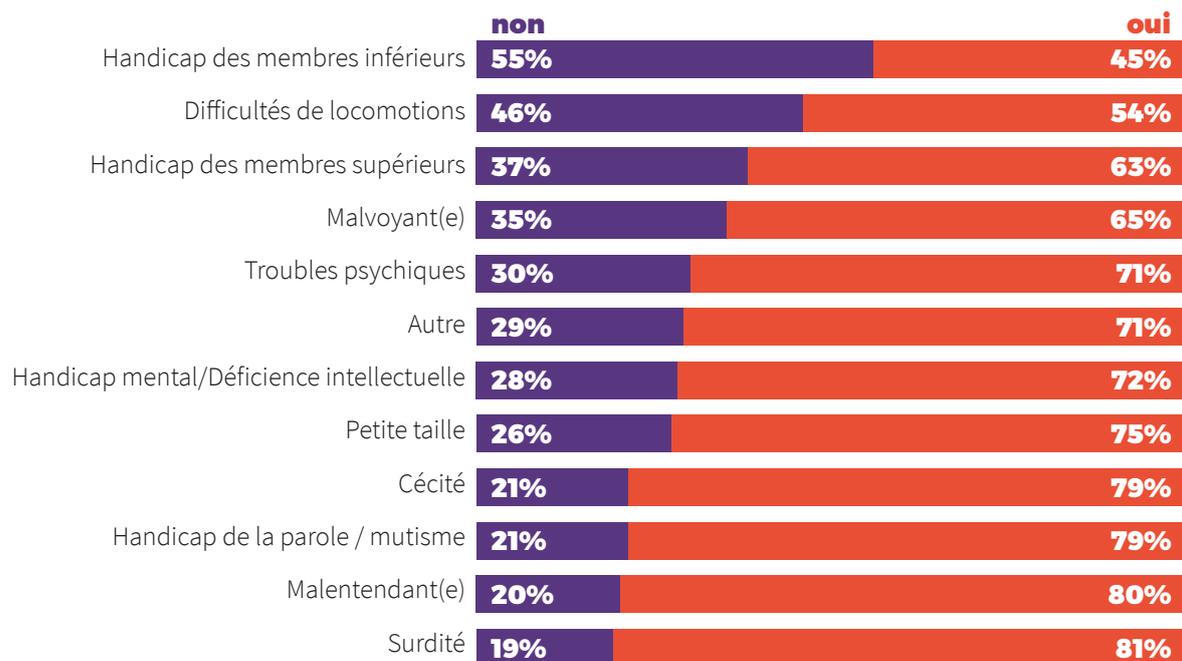
Olympiades Handidécouverte 2017-2018 au CDFAS

Les clubs qui ont pris des initiatives particulières pour rendre accessible la discipline aux personnes en situation de handicap, l'ont fait majoritairement pour les personnes ayant un handicap des membres supérieurs ou inférieurs et pour les personnes malvoyantes

...Ce qui explique en partie les résultats précédents sur l'accessibilité moindre de l'offre aux personnes ayant un handicap des membres supérieurs ou inférieurs et pour les personnes malvoyantes

- Les clubs manquent-ils de moyens en termes d'encadrement pour accueillir ces publics ?
- Les clubs n'ont-ils pas la possibilité de réaliser les aménagements nécessaires au sein des équipements utilisés ?

Avez-vous (ou aviez-vous) pris des initiatives particulières pour rendre accessible la discipline aux personnes ayant les handicaps suivants (aménagement, équipements, matériels adaptés / adaptations des règles...)?

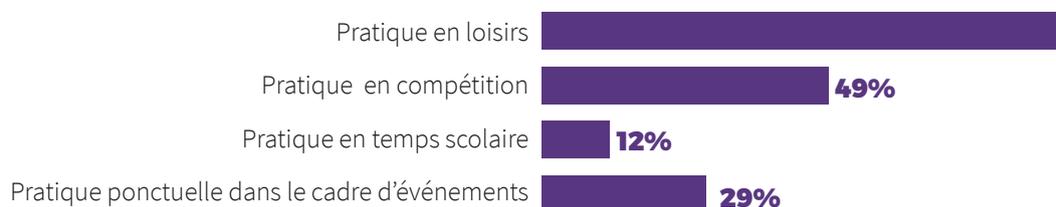


20

La pratique en loisir est le type de pratique le plus accessible : 87% des clubs proposent une pratique en loisir. Toutefois, près de 50% des clubs proposent aussi une pratique en compétition.

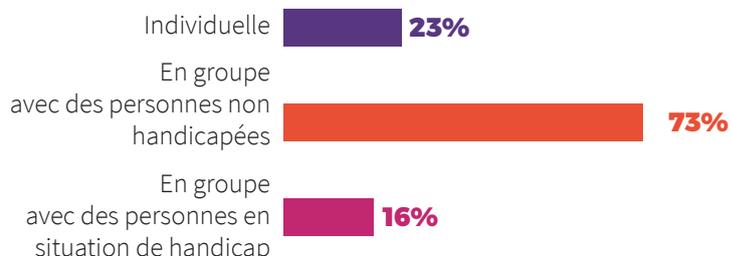
Quel(s) type(s) de pratique est/sont possible(s) pour les licenciés en situation de handicap ? (Plusieurs réponses possibles)

87%



La pratique est dispensée majoritairement de manière mixte, en groupe, avec des personnes non handicapées : 72,5% des clubs dispensent une pratique sportive en groupe, avec des personnes non handicapées
De fait, peu de clubs proposent des créneaux spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap

La pratique sportive est-elle dispensée de manière : (Plusieurs réponses possibles)



Les équipements utilisés pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Bien que l'offre sportive soit majoritairement déployée au sein d'équipements et/ou sites n'ayant pas fait l'objet d'aménagements spécifiques, **une majorité de clubs jugent les principaux équipements et/ou sites utilisés « très adaptés » ou « plutôt bien adaptés » à la pratique des PH (73%).** Toutefois, un peu plus d'1/4 des clubs les jugent « peu adaptés » ou « pas du tout adaptés »

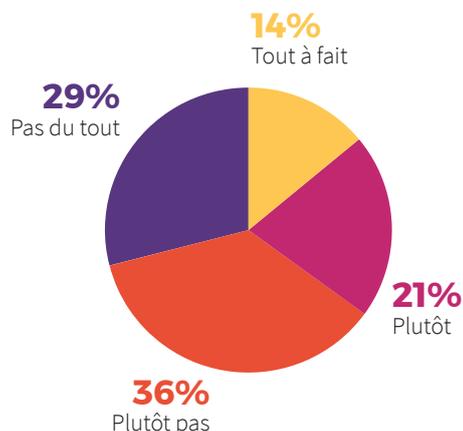
Comment jugez-vous la qualité des principaux équipements et/ou sites utilisés par rapport à la pratique des personnes en situation de handicap ?

21



...Et un peu plus d'1/3 des clubs déclarent que les équipements et/ou sites utilisés sont un frein au développement de la pratique sportive pour les PH (35%)

Diriez-vous que les équipements et/ou sites utilisés sont un frein au développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap



L'encadrement de la pratique des personnes en situation de handicap

Dans la moitié des clubs ayant répondu, l'encadrement est fait uniquement par un bénévole. Parmi ces clubs : 4 sur 10 comptent des bénévoles disposant d'une formation (non qualifiante) pour permettre un meilleur accueil et encadrement des personnes en situation de handicap.

Dans 28% des clubs ayant répondu l'encadrement est fait par un salarié et un bénévole.

Dans 22% des clubs ayant répondu l'encadrement est fait uniquement par un salarié.

Au total, parmi les clubs ayant répondu :

- 1/3 disposent de salariés avec une qualification pour l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap (permettant l'exercice contre rémunération)
- 16% disposent de salariés avec une formation non qualifiante.

Si pour la grande majorité des clubs le niveau de qualification des salariés ou bénévoles n'est pas un frein au développement de la pratique sportive des PH (72% des clubs).

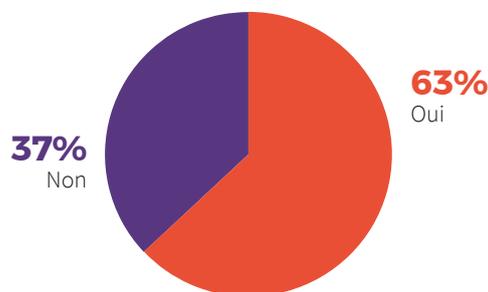
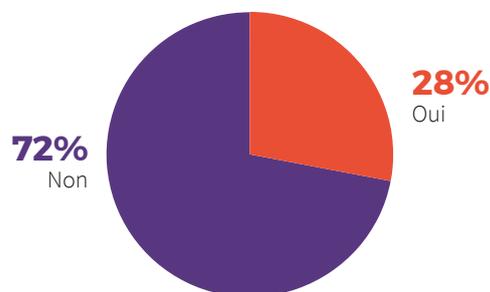
Tout de même près de 3 clubs sur 10 considèrent que le niveau de qualification des salariés ou bénévoles est un frein au développement de la pratique sportive des PH dans leur structure... Et on observe une forte volonté des clubs d'améliorer l'accueil et l'encadrement des PH.

63% des clubs se disent intéressés par une formation en direction des salariés et/ou bénévoles pour améliorer l'accueil et l'encadrement des PH.

Diriez-vous que le niveau de qualification des éducateurs, agents de développement ou bénévoles est un frein au développement de la pratique sportive en direction des personnes en situation de handicap au sein de votre structure ?

Seriez-vous intéressés par une formation en direction des salariés et/ou bénévoles pour améliorer l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap ?

22



Le financement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

6 clubs sur 10 proposant une offre sportive en direction des personnes en situation de handicap ne mobilisent pas de financements spécifiques au handicap

- 30% bénéficient de financements CNDS
- 27% bénéficient de financements de collectivités publiques
- 10% bénéficient de financements d'entreprises ou de fondations/ dons privés

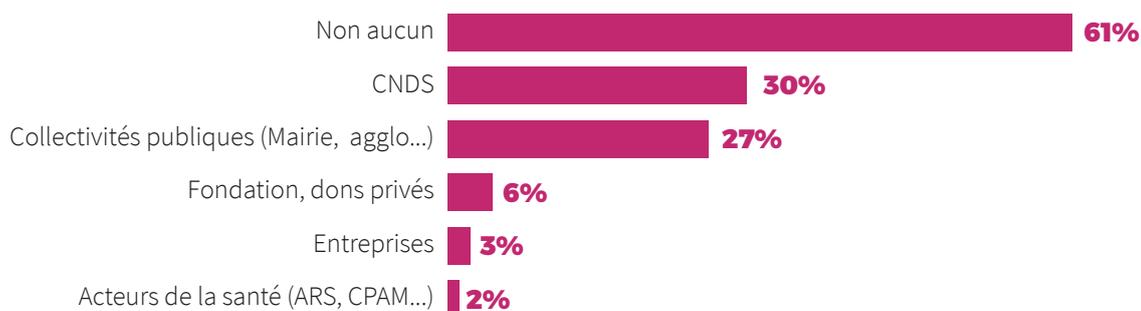
Une réalité révélatrice de la volonté des clubs d'accueillir des personnes en situation de handicap

Un constat à mettre en parallèle avec le fait que ¾ des clubs déclarent que proposer une offre aux PH est « essentiel » ou « important »

...Mais aussi révélatrice d'une fragilité de l'offre proposée ?

77% des clubs souhaiteraient être mieux informés sur les financements mobilisables pour le développement de la pratique sportive en direction des personnes en situation de handicap

Mobilisez-vous des financements spécifiques au handicap auprès des acteurs suivants ?



Les partenariats avec les comités départementaux

Un faible niveau d'affiliation des clubs à une fédération spécifique

- 78,5% des clubs ne sont pas affiliés à une fédération spécifique
- 8% sont affiliés à la FF Handisport, 6% à la FF Sport adapté, 8% aux deux FF

Pour les clubs affiliés, les actions menées avec les fédérations spécifiques concernent:

- **Majoritairement l'organisation d'événements sportifs** (journée de découverte et d'initiation) et la participation à la manifestation « Handidécouverte » du Val d'Oise
- Un club a cité un travail autour de l'intégration d'autistes au sein des sections du club
- Un autre club a cité des actions de sensibilisation auprès d'établissements scolaires ou ville ainsi que cycles proposés à des structures spécialisées

54% des clubs non-affiliés se déclarent intéressés par une information sur l'offre proposée par les comités départementaux

Les partenariats avec les établissements spécialisés

De nombreuses collaborations déjà existantes entre les clubs et les établissements spécialisés :

37% des clubs ont déjà collaboré avec un/ des établissement(s) spécialisé(s)

...Et un intérêt d'une part importante des clubs pour collaborer avec un/ des établissement(s) spécialisé(s) : 44% des clubs n'ayant jamais collaboré avec un établissement spécialisé se déclarent intéressés pour collaborer avec un/ des établissement(s) spécialisé(s)

Les freins rencontrés par les clubs sportifs pour l'accueil de pratiquants en situation de handicap

L'analyse des freins repose sur une lecture croisée des résultats des trois profils d'associations ayant répondu à l'enquête

Les freins rencontrés par les clubs sportifs pour l'accueil de pratiquants en situation de handicap

- L'accessibilité des sites ou équipements, des vestiaires/sanitaires
- Le matériel spécifique
- Les moyens humains disponibles
- L'aménagement des sites ou équipements
- Le manque de créneaux
- Le problème de transport des personnes

24



© CDOS 95
Olympiades Handidéouverte 2017-2018 au CDFAS

Zoom sur les freins liés à l'accessibilité des sites/ équipements et aux autres aménagements à réaliser sur ces sites/ équipements

RAPPEL

27% des clubs accueillant des personnes en situation de handicap jugent les principaux sites/ équipements utilisés « peu » ou « pas du tout adapté » (32% des clubs ayant accueilli mais n'accueillant plus de PH)

Et 35% des clubs jugent que les équipements et/ou sites utilisés sont un frein au développement de la pratique (38% des clubs ayant accueilli mais n'accueillant plus de PH)

Parmi l'ensemble des clubs interrogés :

- 32 clubs ont cité des problématiques liées à l'accessibilité des sites/ équipements, vestiaires/ sanitaires
Problématiques d'accès uniquement par escalier, absence de places de parking...
- 16 clubs ont cité des problématiques d'aménagements
« Nous aimerions développer le volley assis (pour les personnes handicapé des membres inférieurs).
Le problème est que le sol de notre gymnase principale ne l'autorise pas »; « il faudrait un meilleur éclairage pour accueillir des personnes malvoyantes »; « manque d'espace de stockage ».

Zoom sur les freins liés aux ressources humaines en termes d'encadrement

25

RAPPEL

Près de 3 clubs sur 10 considèrent que le niveau de qualification des salariés ou bénévoles est un frein au développement de la pratique sportive des PH dans leur structure

Parmi l'ensemble des clubs interrogés :

19 clubs ont cité des problématiques liées à aux ressources humaines en termes d'encadrement
Les clubs font ressortir le manque de disponibilité des salariés ou bénévoles et le manque de moyens financiers pour en disposer
Le manque de qualification détenue par les salariés ou bénévoles a été moins cité.

Zoom sur les autres freins cités pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Enfin, parmi l'ensemble des clubs interrogés :

- 23 clubs ont déclaré avoir des problématiques liées à la détention de matériel spécifique
- 13 clubs ont cité des freins liés à un manque de créneaux disponibles au sein des équipements/ sites utilisés
- Des problématiques liées au transport des personnes sont aussi évoquées.

Les perspectives en termes de développement de la pratique sportive licenciés des pratiquants en situation de handicap

Des projets de développement au sein des clubs interrogés

Plus de 60 clubs interrogés ont des actions ou projets qu'ils souhaiteraient mener pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

- Parmi les clubs accueillant des PH actuellement : 20 clubs
- Parmi les clubs n'accueillant pas de PH, mais en ayant accueilli par le passé : 10 clubs
- Parmi les clubs n'ayant jamais accueilli de PH : 34 clubs

On note une diversité d'actions/projets évoqués qui peuvent avoir pour finalité :

L'ouverture de nouvelles sections ou créneaux afin de :

- diversifier les pratiques sportives proposées: nouvelles disciplines ou autres modes de pratique (proposer une pratique en compétition, ou par exemple « développer le volley assis, soft volley, volley adapté et soft volley adapté »
- toucher de nouveaux publics : « projet à destination d'enfants autistes », « actions en direction de malvoyants », « accès à la pratique pour des élèves d'établissements spécialisés » (...)

L'organisation d'événements, journées de découverte, etc. pour faire connaître la discipline, donner envie de pratiquer une activité sportive

26

... révélateurs d'un potentiel de développement du nombre de licenciés en situation de handicap

Un potentiel de développement en termes de nombre de licenciés estimable au regard des clubs touchés à travers l'enquête

Au moment de l'enquête, 77 accueillent 392 licenciés en situation de handicap (licence annuelle),

- Soit 2% du total des licenciés de ces 77 clubs et 0,4% des personnes reconnues en situation de handicap par la MDPH du Val d'Oise (95 000)
- ...Si l'on applique ce ratio de 2% du total des licenciés aux clubs qui ont accueilli des PH et potentiellement pourraient rétablir leur offre et aux 34 clubs n'ayant jamais accueilli de PH mais souhaitant développer une offre en direction des PH le potentiel de développement du nombre de licenciés en situation de handicap pourrait atteindre + 300
- Un chiffre qui pourrait être supérieur au regard des différents projets de développement évoqués par les clubs interrogés

... Mais un objectif plus ambitieux à se fixer au regard du retard à rattraper en termes de pratique sportive des personnes en situation de handicap

En 2016/2017, 816 licenciés comptabilisés au sein des FF Sport adapté et Handisport, soit 0,8% des personnes reconnues en situation de handicap par la MDPH du Val d'Oise

A titre de comparaison, le nombre de licenciés dans le Val d'Oise en 2011 équivalait à 18% de la population totale du Val d'Oise

Forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le développement de la pratique sportive des personnes handicapées, à la lecture des résultats de l'enquête auprès des clubs



FORCES

- Une volonté marquée des clubs de développer la pratique sportive en direction des personnes en situation de handicap :
 - > pour les ¾ des clubs interrogés, l'accueil des PH est essentiel ou important;
 - > 58 clubs n'ayant pas encore collaboré avec des établissements spécialisés seraient intéressés pour collaborer avec ces structures
- Des partenariats existants avec des établissements spécialisés sur lesquels consolider les pratiques
- Une offre globalement adaptée à toutes les tranches d'âges
- Plus de 60 clubs interrogés ont des actions ou projets qu'ils souhaiteraient mener pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap



FAIBLESSES

- Un peu plus d'1/3 des clubs déclarent que les équipements et/ou sites utilisés sont un frein au développement de la pratique des PH
- Une accessibilité limitée pour certains types de handicap en lien avec un manque de moyens humains (pour proposer/adapter l'offre) ou un manque d'aménagements des sites/ équipements
- Une répartition territoriale de l'offre sportive proposée actuellement qui laisse entrevoir une concentration de l'offre autour de Cergy et sur le sud est du département – au nord et à l'ouest du département l'offre est beaucoup plus limitée
- Une offre sportive en grande partie dépendante des bénévoles des structures : dans la moitié des clubs proposant une offre en direction des PH, l'encadrement est fait uniquement par des bénévoles
- Seulement 50 % des clubs proposent une offre en compétition et 12% une offre en temps scolaire

27



OPPORTUNITÉS

- Des possibilités en termes de soutien/ d'appui existants et mobilisables (groupement d'employeurs en vue de partager les coûts et les compétences de salariés sur un territoire, subventions, offre de formation, appel à projet à saisir...)
- Des dynamiques à intégrer en lien avec les JO 2024 et avec la Commission multipartenariale sport et handicap du CDOS



MENACES

- Des problématiques d'accessibilité des équipements/ sites qui ressortent fortement
- Une tendance à la baisse (au niveau national) du nombre de bénévoles
- Des associations fragilisées au niveau financier (tendance nationale) par la baisse des financements publics et des contrats aidés et qui font face à une mutation de leur modèle socio-économique

Préconisations : premières pistes de réflexion à mettre en discussion

(et à croiser avec les résultats de l'enquête en direction des personnes handicapées)



AXE 1 Garantir une offre de proximité de structures « handi-accueillante » en agissant sur 2 leviers :

L'accessibilité des sites/ équipements

Construction de partenariats / d'une instance territoriale réunissant le mouvement sportif- l'Etat – les collectivités territoriales volontaires – les acteurs du handicap pour favoriser l'accès à une diversité de disciplines sur les territoires : identifier les sites/ équipements accessibles sur chaque territoire, les solutions à des problématiques de créneaux ou d'aménagements pouvant freiner/ empêcher le développement d'une offre ...

L'accessibilité « sociale » : via l'accompagnement des personnes en situation de handicap et une prise en compte spécifique de chaque type de handicap

- Permettre le renforcement des moyens humains nécessaires, notamment en accompagnant les clubs dans la recherche de solutions : mutualisation d'emplois, recours à un groupement d'employeurs, soutien financier au développement de l'emploi
- Favoriser l'amélioration de la qualité d'accueil et d'encadrement en activant le volet formation : favoriser l'accès des bénévoles et salariés à une offre de formation adaptée à leurs besoins, affiner le recensement des besoins
- Soutenir l'accession des clubs au matériel nécessaire : informer les clubs sur les aides existantes, proposer des solutions de mutualisation de matériel...
- Engager une démarche collective sur l'adaptation des pratiques en fonction des types de handicap (avec les fédérations spécifiques et les fédérations sportives)

28



AXE 2 Intégrer le sport dans les projets de vie comme un élément structurant et considéré comme un facteur favorisant l'intégration sociale et l'autonomie des personnes en situation de handicap

Identifier les pistes de partenariats avec la MDPH en ce sens ainsi qu'avec les établissements spécialisés (capitaliser sur les partenariats existants, identifier les pratiques à valoriser et à transférer au sein d'autres établissements...)



AXE 3 Organiser un ensemble de services en direction des personnes handicapées

Engager une réflexion avec les professionnels sport et handicap, afin de repérer les problématiques freinant l'accès au sport (sur la base de leur expérience et de l'enquête qui sera menée auprès des PH) et organiser un plan d'action multi partenarial pour apporter des réponses opérationnelles (sur le volet transport notamment, personnel accompagnant...) dont certaines pourraient se rapprocher d'une forme de service « à la demande ».



AXE 4 Communiquer

En direction des clubs :

- identifier les différents relais mobilisables pour communiquer sur l'offre de soutien existante, les financements mobilisables, les bonnes pratiques, les acteurs ressources, etc.
- lancer des appels à projets pour dynamiser les acteurs et renforcer l'offre / proposer une offres, des services innovants pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

En direction des personnes en situation de handicap identifier les différents relais mobilisables pour favoriser la diffusion de l'information sur l'offre disponible sur le territoire, les services proposés ...



Annexe #2.

Résultats clés de l'enquête menée auprès personnes en situation de handicap

CDOS Val-d'Oise avec ses partenaires DDCS et Conseil Départemental

Modalités de déploiement de l'enquête

Profils des répondants

Perception générale de la pratique sportive
et niveau d'information sur l'offre sportive existante

Focus sur les répondants « pratiquants »

Focus sur les répondants « non-pratiquants »

Focus sur la pratique sportive au sein des établissements spécialisés

Modalités de déploiement de l'enquête

L'enquête a été réalisée via un questionnaire en ligne.

Elle visait l'ensemble des Valdoisiens en situation de handicap pratiquant ou non une activité sportive.

Le lien vers l'enquête en direction des personnes handicapées a été relayé :

- auprès des établissements accueillant des adultes et enfants en situation de handicap : 136 destinataires (contacts MDPH)
- sur les sites internet des partenaires de la démarche : Conseil Départemental 95, Comité Départemental Olympique et Sportif 95, Préfecture du Val d'Oise, MDPH 95, Comités départementaux sport adapté et handisport 95
- Au sein de la MDPH : information sous forme d'affiche à l'accueil avec la mise à disposition du lien vers l'enquête sur le poste informatique en libre accès de la MDPH et une diffusion de l'information lors de la journée porte ouverte de la MDPH fin juin 2018

L'enquête a été déployée sur une durée de 6 semaines, entre le 21/06/2018 et le 31/07/2018.

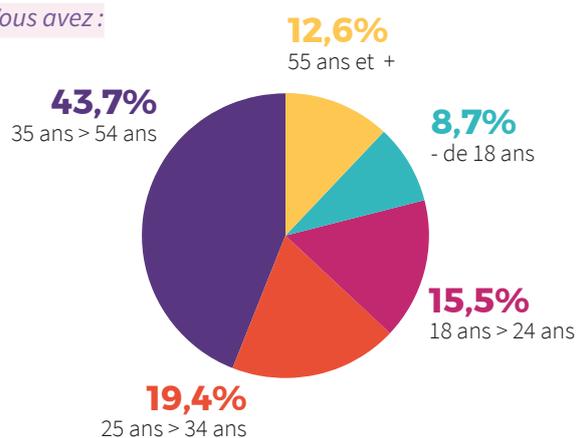
Nombre de répondants : 103 personnes.

Profils des répondants

Vous êtes :

	Effectifs	% Obs.
Une femme	50	48,5
Un homme	53	51,5
Total	103	100

Vous avez :

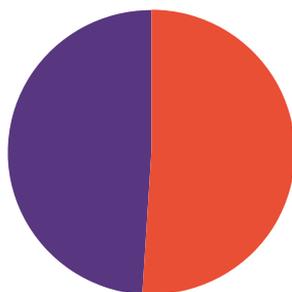


32

Pratiquez-vous actuellement une activité sportive?

	Effectifs	% Obs.
Oui, je pratique une activité sportive dans le Val d'Oise	43	41,7%
Oui, je pratique une activité sportive ailleurs que dans le Val d'Oise	10	9,7%
J'ai pratiqué une activité sportive dans le Val d'Oise avec mon handicap mais je ne pratique plus	21	20,4%
J'ai pratiqué une activité sportive ailleurs que dans le Val d'Oise avec mon handicap mais je ne pratique plus	5	4,9%
Non je ne pratique pas d'activité sportive/ Je n'ai jamais pratiqué d'activité sportive avec mon handicap	24	23,3%
Total	103	100%

49%
des répondants
ne pratiquent pas
d'activité sportive
actuellement

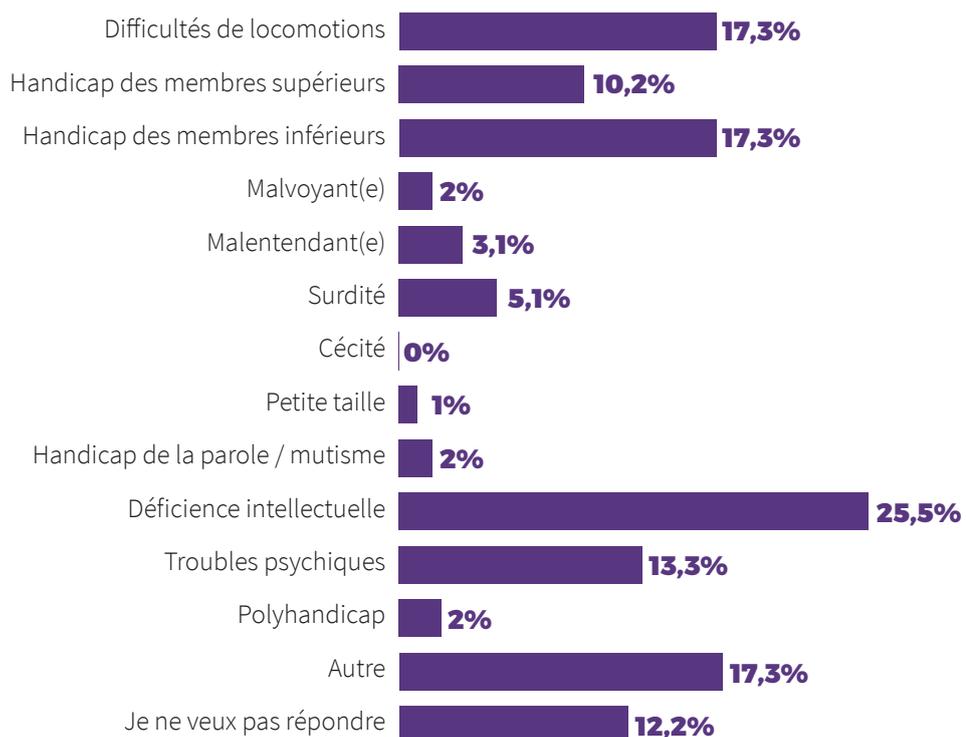


51%
des répondants
pratiquent
actuellement
une activité sportive



Olympiades Handidéouverte 2017-2018 au CDFAS

Afin de mieux prendre en compte votre handicap, pouvez-vous préciser quelle est la nature de votre handicap (question non-obligatoire) ?



Perception générale de la pratique sportive et niveau d'information sur l'offre sportive existante

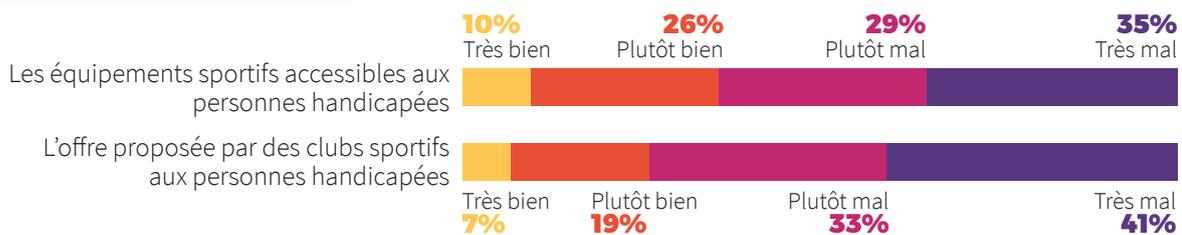
Perception générale de la pratique sportive

Selon vous, faire du sport ou pratiquer une activité physique est :

	Effectifs	% Obs.
Essentiel	58	56,3%
Important mais pas essentiel	35	34%
Secondaire	6	5,8%
Pas important du tout	4	3,9%
Total	103	100%

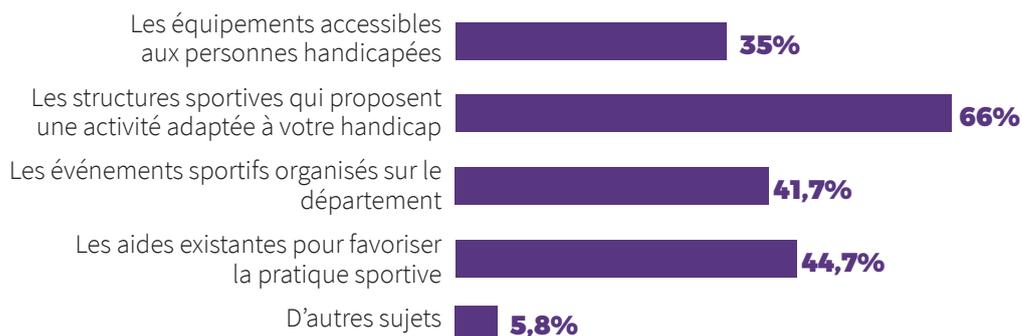
Niveau d'information sur l'offre sportive existante

Pensez-vous être bien informés sur :

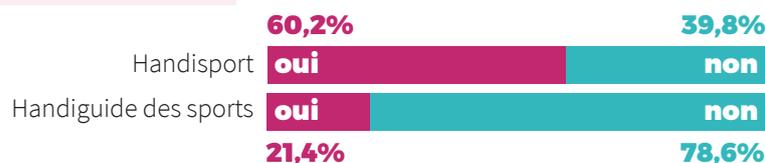


34

Souhaiteriez-vous être mieux informés sur :



Connaissez-vous les sites internet suivants :



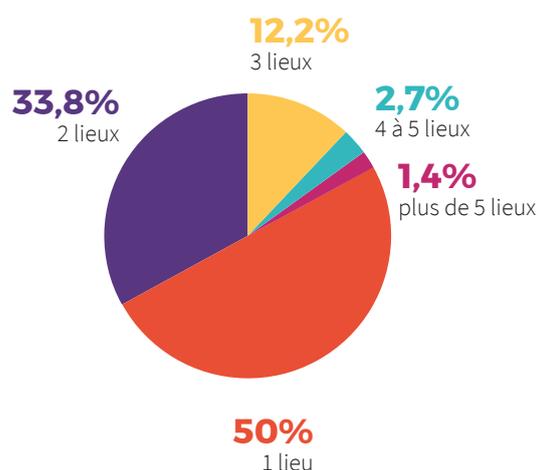
Focus sur les répondants « pratiquants »

La pratique sportive des personnes en situation de handicap

Pratiquez-vous (ou avez-vous pratiqué) plutôt cette/ces activité(s) sportive(s) de manière :



Combien de lieux de pratique (hors domicile) utilisez-vous (ou avez-vous utilisé) dans le cadre de votre activité sportive, dans le Val d'Oise ?

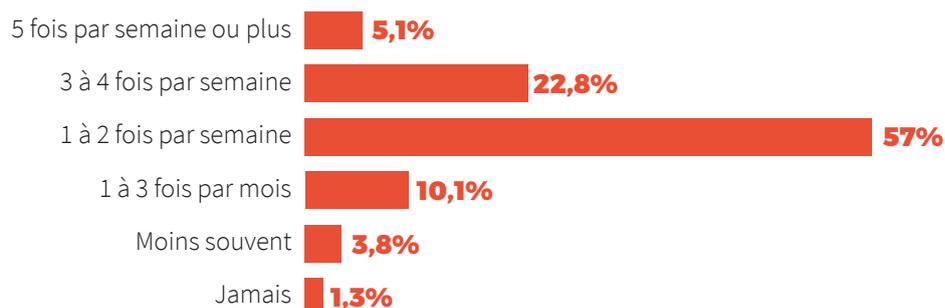


De quelle manière pratiquez-vous (ou avez-vous pratiqué) votre (vos) activité(s) sportive(s) ?

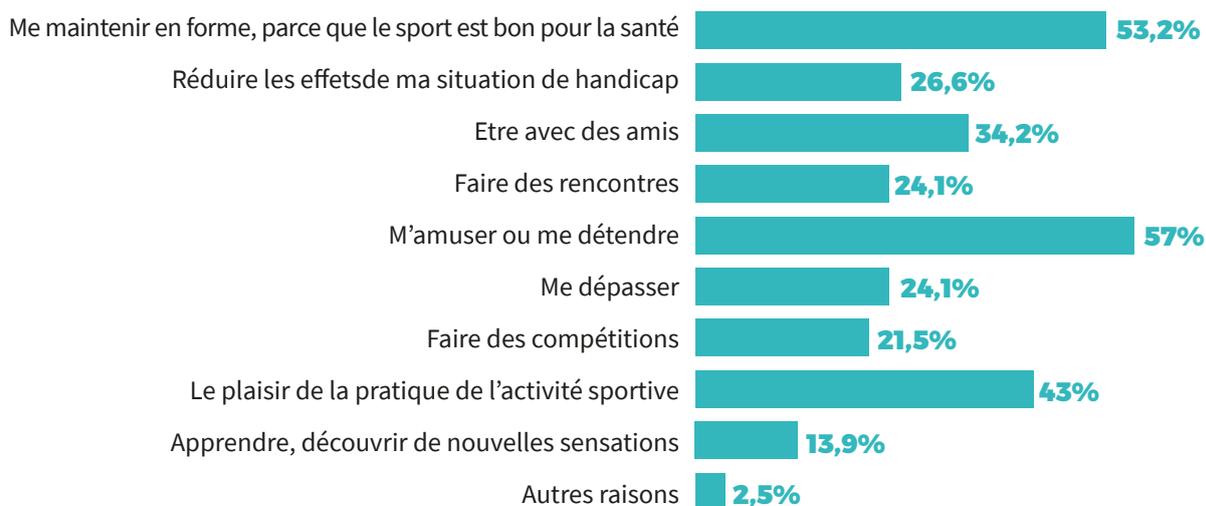
	Effectifs	% Obs.
A domicile, sans encadrement	2	2,5%
A domicile, avec encadrement	6	7,6%
Dans des lieux publics (parc, piscine publique sur des horaires accessibles à tous publics, ...)	35	44,3%
Dans des structures sportives (club de sport, centre de fitness)	45	57%
Dans un établissement spécialisé (foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, etc.)	17	21,5%
Total	79	

35

A quelle fréquence faites-vous (ou faisiez-vous) du sport ou de l'exercice physique ? (prenez en compte tous les types d'activités physiques que vous pouvez pratiquer dans un club ou une infrastructure sportive, comme nager, faire de la musculation, mais également d'autres activités physiques telles que courir dans un parc, marcher, faire du vélo etc...)



Pour quelles raisons pratiquez-vous (ou avez-vous pratiqué) une activité sportive :



Globalement, comment jugez-vous la qualité des principaux équipements utilisés ?

Très adapté(s)	17	23%
Plutôt bien adapté(s)	38	51,4%
Peu adapté(s)	15	20,2%
Pas du tout adapté(s)	4	5,4%
Total	74	100%

36

Globalement, comment jugez-vous la qualité de l'encadrement au sein des structures sportives (club de sport, centre de fitness) dans lesquelles vous pratiquez une activité sportive ?

Très satisfaisant	10	22,2%
Plutôt satisfaisant	22	48,9%
Peu satisfaisant	9	20%
Pas du tout satisfaisant	4	8,9%
Total	45	100%



Olympiades Handidéouverte 2017-2018 au CDFAS

Focus sur les répondants « non pratiquants »

Les raisons de la non-pratique, potentiels freins sur lesquels agir

Zoom sur les personnes qui ont pratiqué une activité sportive mais qui ont arrêté :

<i>Pour quelles raisons avez-vous arrêté de pratiquer une activité sportive ?</i>	Effectifs	% Obs.
Il n'y avait pas d'infrastructures sportives adaptées ou accessibles près de chez moi, ou je ne les connaissais pas	5	23,8%
J'ai besoin d'être accompagné pour pratiquer une activité sportive	7	33,3%
Je n'ai pas d'amis avec qui pratiquer un sport	2	9,5%
J'avais des difficultés à m'intégrer dans le groupe de pratiquants	2	9,5%
Pour des raisons de santé, à cause de mon handicap	6	28,6%
Je n'ai pas le temps	2	9,5%
Je ne suis pas suffisamment motivé	4	19%
C'est trop cher	4	19%
Autres raisons	4	19%
Total	21	

Zoom sur les personnes qui n'ont jamais pratiqué d'activité sportive :

<i>Pour quelles raisons n'avez-vous jamais pratiqué une activité sportive ?</i>	Effectifs	% Obs.
Il n'y a pas d'infrastructures sportives adaptées ou accessibles près de chez moi, ou je ne les connais pas	17	70,8%
J'ai besoin d'être accompagné pour pratiquer une activité sportive	13	54,2%
Je n'ai pas d'amis avec qui pratiquer un sport	3	12,5%
Je n'ai pas envie de pratiquer en groupe une activité sportive	1	4,2%
Pour des raisons de santé, à cause de mon handicap	3	12,5%
Je n'ai pas le temps	3	12,5%
Je ne suis pas suffisamment motivé	3	12,5%
C'est trop cher	4	16,7%
Autres raisons	2	8,3%
Total	24	

37

Le souhait de pratique, les motivations

Souhaiteriez-vous pratiquer une activité sportive ?

	Effectifs	% Obs.
Oui	42	84%
Non	8	16%
Total	50	100%

Que recherchez-vous dans la pratique d'une activité sportive ?

	Importance	Effectifs	% Obs.
Me maintenir en forme, parce que le sport est bon pour la santé	2,14	20	47,6%
Réduire les effets de ma situation de handicap	0,83	9	21,4%
Etre avec des amis	1,26	12	28,6%
Faire des rencontres	0,83	10	23,8%
M'amuser ou me détendre	2,1	23	54,8%
Me dépasser	0,55	6	14,3%
Faire des compétitions	0,19	4	9,5%
Le plaisir de la pratique de l'activité sportive	1,29	15	35,7%
Apprendre, découvrir de nouvelles sensations	0,71	10	23,8%
Autres raisons	0,07	1	2,4%
Total		42	

38

Focus sur la pratique sportive au sein des établissements spécialisés

La pratique sportive au sein des établissements spécialisés : les apports pour les personnes

Qu'est-ce que la pratique d'une activité sportive au sein d'un établissement spécialisé vous a apporté ?

	Effectifs	% Obs.
Me maintenir en forme, parce que le sport est bon pour la santé	8	47,1%
Réduire les effets de ma situation de handicap	5	29,4%
Etre avec des amis	9	52,9%
Faire des rencontres	8	47,1%
M'amuser ou me détendre	12	70,6%
Me dépasser	7	41,2%
Faire des compétitions	8	47,1%
Le plaisir de la pratique de l'activité sportive	9	52,9%
Apprendre, découvrir de nouvelles sensations	6	35,3%
Autres raisons	0	0%
Total	17	



Contacts

DDCS du Val-d'Oise

ddcs-sport@val-doise.gouv.fr
www.val-doise.gouv.fr

Conseil départemental du Val-d'Oise

HERBET Alain – Directeur Mission Sport
alain.herbet@valdoise.fr
www.valdoise.fr

CDOS du Val-d'Oise

Dominique PETIT – Présidente CDOS Val d'Oise
dominiquepetit@cnosf.org
wwwcdos95.org

FFSA du Val-d'Oise

Secou MANE – Président comité Sport Adapté Val d'Oise
ffsa.valdoise@gmail.com

HandiSport Val-d'Oise

Didier BELLO – Président comité Handisport Val d'Oise
cd95@handisport.org

Enquêtes et Livre blanc réalisés avec l'appui du Groupe Amnyos

Elodie Rubaud, chef de projet
Jean Dutoya, Directeur associé
info@amnyos.com
www.amnyos.com

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. : 01 34 25 30 30
Fax : 01 34 25 33 00
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oise 
le département